

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le vingt-deuxième jour du mois de novembre en l'an deux mille dix, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence d'aucun citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Aménagement/urbanisme/développement
 - Règlement n° 449-2010 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007
 - Adoption du règlement
- 3) Voirie
 - Développement résidentiel de la rue Tardif (phases 1 et 2) dossier 502628
 - Offre d'achat pour le lot n° 4 702 087

 - Réfection de voirie à la rue Legendre
 - Acceptation des travaux et paiement (Hydro-Québec)

 - Déneigement des rues du village
 - Demande d'autorisation pour sous-traitance
- 4) Loisirs et culture
 - Aménagement du parc Jean-Guy-Fournier
 - Acceptation des travaux et paiement (Clôture Alpha inc.)

 - Parc Détente
 - Acceptation des travaux et paiement (Clôture Alpha inc.)

Levée de l'assemblée

296-2010

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

RÈGLEMENT N° 449-2010 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007

297-2010

ADOPTION DU RÈGLEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2010

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Modifier les usages permis dans la zone municipale 31-A, par l'ajout de l'usage Classe commerce, services et industries à incidence moyenne (Ia).

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le cinquième jour du mois d'octobre 2010, le projet de règlement numéro 449-2010 portant sur la modification des usages permis d'une des zones municipales et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le deuxième jour de novembre 2010 sur le projet de règlement numéro 449-2010 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le deuxième jour de novembre 2010, le second projet de règlement numéro 449-2010 portant sur les sujets mentionnés en titre et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le deuxième jour du mois de novembre 2010 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Routhier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 449-2010 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIV :

QUE le règlement numéro 449-2010 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 449-2010 entrera en vigueur conformément à la loi.

VOIRIE

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE TARDIF (PHASES 1 ET 2) DOSSIER 502628

298-2010

OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT N° 4 702 087

ATTENDU l'offre d'achat datée du 18 novembre 2010 de « 9179-2069 Québec inc. » pour le lot n° 4 702 087;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter ladite offre d'achat pour le lot n° 4 702 087 au prix de 21 657 \$, en sus de toutes taxes applicables.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer le contrat de vente.

RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE LEGENDRE

299-2010

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT (HYDRO-QUÉBEC)

ATTENDU la résolution numéro 100-2010;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « Hydro-Québec » la somme de 35 782,50 \$ relativement aux honorai

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2010

res pour le déplacement de poteaux pour la réfection de voirie à la rue Legendre, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 0000386664 datée du 03 novembre 2010.

DÉNEIGEMENT DES RUES DU VILLAGE

300-2010

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SOUS-TRAITANCE

ATTENDU la résolution numéro 136-2009;

ATTENDU la demande de « Excavation Réjean Lemay inc. » datée du 08 novembre 2010 concernant la sous-traitance pour le déneigement des rues du village à Les Entreprises J.-R Auger;

ATTENDU QUE le sous-traitant Les Entreprises J.-R Auger est déjà connu de la municipalité par des déneigements antérieurs;

ATTENDU le cahier des charges concernant le déneigement, article 1.9, relativement à la sous-traitance;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter Les Entreprises J.-R Auger comme sous-traitant de « Excavation Réjean Lemay inc. » pour les saisons 2010/2011 et 2011/2012.

LOISIRS ET CULTURE

AMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY-FOURNIER

301-2010

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT (CLÔTURE ALPHA INC.)

ATTENDU la résolution numéro 107-2010;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter les travaux pour la fourniture et installation de clôture pour l'aménagement du parc Jean-Guy-Fournier selon la recommandation du directeur des travaux publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 26 733,32 \$ à Clôture Alpha inc. telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 31081 datée du 03 novembre 2010.

PARC DÉTENTE

302-2010

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT (CLÔTURE ALPHA INC.)

ATTENDU la résolution numéro 107-2010;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les travaux pour la fourniture et installation de clôture pour le parc Détente selon la recommandation du directeur des travaux publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 4 705,70 \$ à Clôture Alpha inc. telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 31080 datée du 03 novembre 2010.

303-2010

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 15 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.